

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
61

Nombre de votants :  
61

Date de convocation :  
30 août 2017

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
13 septembre 2017

**Objet :**  
**Motion portant sur le non-  
renouvellement de certains  
emplois aidés**

### **Délibération n°15**

L'AN deux mille dix-sept, le 5 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 30 août 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

#### **PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

M Pierre BOS, Mme Sylvie GERBE, Mme Monique ANNETON **suppléants.**

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents, ont donné pouvoir à :*

- M Pierre CERLES a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Danielle FAURE-IMBERT a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Daniel GRENET a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT-LA-MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Didier IMBERT a donné pouvoir à M Eugène CHASSAGNE
- M Jacques LAMY a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Fabrice MAGNET a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE, conseillère communautaire suppléante
- M Jacques VIGNERON, conseiller communautaire unique de MARSAT, remplacé par Mme Monique ANNETON, conseillère communautaire suppléante

**Secrétaire de Service**

M Roland GRANGE

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20170905-  
DE JIB2017090515-DE

Date de télétransmission : 14/09/2017

Date de réception préfecture : 14/09/2017

## **Rapport n°15 – Motion portant sur le non-renouvellement de certains emplois aidés**

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et après amendement, à la majorité (3 abstentions), approuve la motion suivante :**

497 000 personnes bénéficient d'un emploi aidé en France.

Ce dispositif, qui a évolué au fil des années, avait été créé dans les années 1980 pour apporter une réponse à la lutte contre la hausse du chômage.

Depuis plusieurs semaines, les emplois aidés sont dans le viseur du gouvernement. Celui-ci veut en effet les réduire ou les supprimer car ils sont jugés « coûteux » et « pas efficaces » selon la ministre du travail.

Certains peuvent considérer que les contrats aidés sont une manière de faire baisser artificiellement les statistiques du chômage dans notre pays, et que leur objectif d'origine, d'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi a été dévoyé.

Si le débat sur l'efficacité peut avoir lieu, une telle décision est un coup dur pour toutes les structures qui bénéficient aujourd'hui de ces contrats (collectivités, associations) et constitue un vrai risque de fragilisation de certains services publics.

En outre, cette décision aura des conséquences sociales potentiellement difficiles pour les bénéficiaires, dont nous sommes attentifs au devenir.

Enfin, le timing, sans concertation de la part du gouvernement avec les élus locaux et les représentants du monde associatif, n'est pas admissible car il pénalise fortement les collectivités locales, en l'occurrence la communauté de communes RLV, ses 31 communes, les clubs et associations, et au final les habitants.

Même si les contours de la loi de finances sont encore flous, les perspectives budgétaires des collectivités s'annoncent déjà tendues et l'élaboration des budgets compliquée avec la baisse des dotations de l'Etat et la suppression annoncée de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, sans que les mécanismes de compensation ne soient connus. Ajouter à ces difficultés la diminution des subsides que les collectivités pouvaient recevoir au titre des contrats aidés, risque de plonger bon nombre de structures dans une situation financière inextricable.

Le conseil communautaire demande donc au gouvernement de suspendre sa décision concernant la diminution du nombre de contrats aidés dans l'attente d'une vraie concertation avec les élus locaux sur l'avenir et l'utilité sociale de ces dispositifs, et d'une manière générale de bâtir un pacte social, fiscal et financier avec les collectivités territoriales.

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 6 septembre 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20170905-  
DELIB2017090515-DE  
Date de télétransmission : 14/09/2017  
Date de réception préfecture : 14/09/2017